

DÉLIBÉRATION N°DL20250088 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE FUNDRAISING (AFF)

Mme Aline MOUSEGHIAN expose ce qui suit :

Pour soutenir la démarche de financement de projets par le mécénat, il est proposé d'adhérer à l'association française de fundraising (AFF).

Cette association qui rassemble les professionnels du fundraising et du mécénat de tous les secteurs de l'intérêt général vise à mobiliser des ressources privées au service d'organisations et de causes d'intérêt général.

Sa mission consiste à promouvoir les pratiques du mécénat, notamment auprès des collectivités territoriales, et à favoriser un environnement propice à la générosité et à la mobilisation des ressources.

L'AFF s'engage à sensibiliser les acteurs publics et économiques à l'importance du fundraising, à former les parties prenantes aux techniques de collecte de fonds et à stimuler l'innovation et la production de connaissances dans ce domaine.

Cette adhésion permet aussi d'avoir un accès à la base documentaire de l'AFF, contenant plus de 700 études et documents sur le fundraising et régulièrement enrichie.

Le coût de l'adhésion pour la moitié de l'année 2025 est fixé à 120 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

2 contre Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIPIER

4 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'adhésion auprès de l'Association Française des Foundraisers (AFF) pour un montant de 120 € pour la moitié de l'année 2025,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à renouveler cette adhésion jusqu'au 31 décembre 2026 pour un montant de 240 € (sous réserve du vote du budget 2026),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion,
- **d'inscrire** cette dépense au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne